

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-043

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 154E
P.R.	PR 2 + 000 au PR 5 + 000
COMMUNES	OTTONVILLE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2023</i> • Travaux de réalisation d'enduit superficiel d'usure en bi-couche entre EBLANGE et BOULAY
DATES	• Jeudi 25 mai 2023 ou le vendredi 26 mai 2023
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière <i>Les travaux sont prévus sur une journée le 25 mai 2023 (sous réserve d'une météo favorable)</i>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de coupure et de chantier sera à la charge de l'entreprise COLAS EST - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH - SAINT AVOLD • La signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de FORBACH - SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale en journée de la circulation routière sur la RD 154E entre EBLANGE et BOULAY.

Une déviation sera mise en place comme suit :

RD19 → EBLANGE → RD19 → ROUPELDANGE → RD19 → BOULAY → RD954

• Et vice-versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Marly ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le sous-préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes d'OTTONVILLE, EBLANGE, ROUPELDANGE, BOULAY-MOSELLE, pour information.

METZ, le 15 / 05 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-043

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -
B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. - 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le
concerne.
- 3 MM. les Maires des Communes de : OTTONVILLE, EBLANGE, ROUPELDANGE, BOULAY-
MOSELLE, pour information.
mairie.ottonville@wanadoo.fr mairie-eblange@orange.fr dgs@boulay-moselle.fr
mairie.roupeldange@orange.fr policemunicipale@boulay-moselle.fr

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD +
DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – 68, rue des Garennes - 57155 MARLY

metz@colas.com alain.bruneaux@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 15 / 05 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT